

Compte rendu succinct de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2020

Le CM (conseil municipal) s'est réuni sous la présidence de M. CHANCLUD, Maire. **Présents** : Mmes Carrico, Lassimouillas, Mayordomo, Meunier, Palfray et Poyart, MM : Auroux, Cristofoli, Godeau et François. **Absents ayant donné procuration** : Mme Cluzel à Mme Lassimouillas, M. Alexandre à M. Cristofoli et M. Grindel à M. Auroux. **Absente** : Mme Buisine. **A été nommée secrétaire** : Mme Carrico. **Le compte rendu** de la séance du 3/07/2020 est adopté à l'unanimité. Compte tenu des distanciations sociales nécessaires en raison de l'état d'urgence sanitaire dû au Covid, la réunion s'est tenue à la salle de la Ferme de l'Église.

Intervention du Major Bertet de la Gendarmerie de Saint Arnoult-en-Yvelines à propos de l'adhésion de la commune à la participation citoyenne. Le major précise qu'il intervient sur 10 communes assez éloignées et dispose de 20 militaires, dont 77 % ont moins de deux ans en gendarmerie. Cette participation citoyenne fonctionne comme Voisins Vigilants, mais elle est gratuite. Les habitants qui observent des comportements inhabituels, des événements suspects ou des faits de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens, le signalent en appelant le 17, alors ce sera la patrouille la plus proche du lieu de signalement qui sera prévenue. Les habitants sont des acteurs clés de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur leur commune.

Si la commune souhaite prendre part à ce dispositif, elle doit : **1°** Délibérer pour l'adhésion et signer un protocole tripartite entre le Préfet des Yvelines, le commandant de gendarmerie départementale des Yvelines et la Commune. **2°** Organiser une réunion publique au cours de laquelle la population sera sensibilisée et la gendarmerie donnera quelques conseils préventifs pour éviter les cambriolages et autres méfaits. **3°** Apposer une signalétique participation citoyenne. Une évaluation annuelle sera rédigée.

M. le Maire remercie le major et soumettra ce dispositif au prochain Conseil Municipal.

Décision Modificative N°2 au Budget Primitif 2020 (D001 : 53 421.81 €) : Mais il a été noté 53 421.21 €, soit une erreur matérielle de 0.60 €. Il est proposé d'augmenter la recette du FCTVA, article 10222 de 0.60€ et d'ajouter au D001 : +0.60€. Soit un budget à 777 400.60 € en Dépenses et recettes d'investissement. Le **CM accepte** à l'unanimité.

Décision Modificative N°3 au Budget Primitif 2020 (D002 : solde d'exécution de la section de fonctionnement en dépenses). Pour financer le montant du déficit d'investissement, il a été reporté à l'article D002 : 53 421.21 €. Cet article D002 n'a pas lieu d'être. Il est proposé de modifier le budget comme ci-dessous.

| Article | montant avant modification | modification | montant après modification |
|---|----------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| D002 | 53 421.21 | - 53 421.21 | 0 |
| D615221 (Entretien bâtiments) | 60 799.66 | +20 000.00 | 80 799.66 |
| D6226 (Honoraire) | 19 000.00 | + 5 000.00 | 24 000.00 |
| D6411 (Personnel titulaire) | 72 000.00 | +10 000.00 | 82 000.00 |
| D6531 (Indemnités) | 26 500.00 | +13 421.21 | 39 921.21 |
| D66111 (Intérêts) | 2 400.00 | + 5 000.00 | 7 400.00 |
| Total | | 53 421.21 | |
| BP 2020 Fonctionnement Dépenses et recettes | 910 000.00 | Modification DM N°1 + 57 799.66 | 967 799.66 |

Le **CM accepte** à l'unanimité.

Proposition de délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des représentants de Rambouillet Territoires aux deux syndicats : SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) et **SEASY** (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, anciennement SIAEP d'Ablis).

SICTOM, il est proposé : délégués titulaires MM. AUROUX et CRISTOFOLI, déléguées suppléantes Mmes CLUZEL et BUISINE.

SEASY, il est proposé : délégués titulaires MM. CHANCLUD et GODEAU, délégués suppléants MM. FRANÇOIS et GRINDEL.

Le **CM accepte** à l'unanimité.

Demande de subvention au programme 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de Voirie et Réseaux Divers (VRD). Le nouveau programme a été élargi aux Voies et Réseaux Divers, le

montant alloué par commune a été augmenté. La subvention communale passe à 265 135 € pour un montant plafond de travaux de 378 763.80 € HT. Rambouillet Territoires n'a pas encore voté le pourcentage retenu au titre de la voirie transférée . Le **CM accepte** à l'unanimité.

Demande de subvention au Conseil Départemental des Yvelines pour travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires. Comme chaque année, le Conseil Départemental répartit le produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants en vue de la réalisation d'aménagements des transports en commun ou au titre de la sécurité routière aux abords d'établissements scolaires. Le taux de cette subvention est de 80 % avec un plafond de la dépense subventionnable HT de 11 700 €. Il est prévu la mise en place d'un stop sur la VC2 avec passage piéton et la pose de deux radars pédagogiques. Le **CM accepte** à l'unanimité.

Création d'une commission spéciale bruit : nomination des membres. Cette commission a été souhaitée à la suite d'un courrier du Préfet des Yvelines en date du 11 août 2020, adressé aux Maires des Yvelines pour les informer qu'une actualisation des classements sonores devait être effectuée au bout de 20 ans. Les gestionnaires RATP et SNCF Réseau ont donc mené des études acoustiques et ont proposé des nouveaux classements fondés sur les trafics actuels et les prévisions de trafics à l'horizon 2040. La Mairie dispose de trois mois à compter du 11 août pour transmettre son avis. Les hameaux impactés par le bruit sont représentés par M. Alexandre pour Reculet, M. Cristofoli pour le Petit Plessis, M. Godeau pour le Bourg et Mme Buisine pour La Bête. M. François de Bouc Etourdi apportera sa compétence technique. Le **CM accepte** à l'unanimité.

Nouvelle composition de la Réserve Communale de Sécurité Civile : à la suite de l'élection de la nouvelle équipe municipale, il faut renommer des membres responsables par hameaux. Cette réserve sera chargée :

*d'apporter son concours au Maire en matière d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune,

*de soutenir et d'assister aux populations en cas de sinistres,

*d'assurer un appui logistique et de veiller au rétablissement des activités.

Les responsables de chaque hameau appartiennent au conseil municipal mais les habitants peuvent également intégrer cette réserve communale s'ils le souhaitent. Toute personne intéressée est invitée à se faire connaître en Mairie.

| HAMEAUX | RESPONSABLES |
|---------------|--------------------------|
| LA BÊTE | Mme Poyart |
| BOUC ETOURDI | Mme Carrico |
| PETIT PLESSIS | MM. Auroux et Cristofoli |
| RECULET | M. Alexandre |
| SAINT FARGEAU | M. Chanclud |
| BOURG | M. Godeau |

Le **CM accepte** à l'unanimité.

Autorisations du droit des sols : M. Chanclud présente aux conseillers les dossiers en instruction soit : 2 Déclarations Préalables et 3 Cu.

QUESTIONS DIVERSES :

Illuminations de Noël dans les hameaux. M. Cristofoli souhaiterait investir chaque année dans une décoration, afin d'égayer cette période. M. Chanclud rappelle que, par le passé, M. Alles, Mme Palfray et lui-même installaient les illuminations dans tous les hameaux avec son matériel. Mais ces décorations sont fragiles et ne durent pas dans le temps. Pour des raisons de sécurité, la commune doit faire appel à une société pour le montage et démontage des décorations. Le coût de cette intervention est assez conséquent. Cette année, un état des lieux va être établi afin de déterminer le nombre de prises et d'illuminations en état de fonctionnement. Un sondage sera réalisé dans chaque hameau. Sur la base de ces informations, le CM décidera d'inscrire ou pas cette dépense au budget 2021.

Pour Information :

- Procédure de **révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** pour installer la future mini crèche sur le terrain derrière l'Eglise et organiser les droits à construire sur une parcelle du centre hameau afin de conserver le caractère rural au Petit Plessis.

- Par ordonnance du 12 août 2020, la **Cour Administrative d'Appel** de Versailles a rejeté la requête d'habitants de Bouc Etourdi à l'encontre du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Versailles le 1^{er} juin 2018, et tendant à l'annulation du PLU de Longvilliers.
- **La Société SVR** est intervenue au Hameau du Petit Plessis sur le réseau d'Eau Pluviale (EP).
- **CCID** (Commission Communale des Impôts Directs): Commissaires retenus par la direction départementale des Finances Publiques de Versailles : Titulaires Mmes Palfray, Carrico et Cardoso et MM. Alexandre, Canal et Godeau et suppléants : Mmes Meunier, Lefevre et Clemino et MM. Jaques, Alles et François.
- **Projet d'extension** de 271 m2 d'un ensemble commercial par restructuration d'un magasin U EXPRESS pour une surface de vente de 1 198 m2 à Saint-Arnoult-en-Yvelines.
- Adhésion 2020 à la **Mission Locale** : Mme Palfray a été reçue par la directrice qui a présenté le rôle de la Mission Locale auprès des jeunes jusqu'à 25 ans, à la recherche d'emploi. Ils apportent une aide psychologique, un soutien moral et parfois financier. La ML est parrainée par de nombreuses entreprises. L'adhésion est de 0.95 € par habitant soit 488 € par an. La décision d'adhésion est soumise au vote, seul un conseiller est favorable. Pour le moment, il est proposé de relayer l'information. IL sera ensuite possible de s'affilier à tout moment au cas où des jeunes de la commune s'inscriraient.
- et au cas où des jeunes de la commune seraient inscrits l'adhésion serait à nouveau soumise au vote. Il est possible de s'affilier à tout moment.
- **L'agent technique** sera titularisé au 15 octobre 2020. Son travail et son comportement donnent entière satisfaction.

Compte rendu de Rambouillet Territoires des 15 juillet, 24 juillet et 7 septembre : M. Godeau les résume : 1^{er} CR- Elections du Président M. Gourlan et des 14 vice-présidents, 2^e CR - Approbation des comptes de gestion et administratifs 2019 et votes des budgets 2020 pour Rambouillet Territoires et 5 budgets annexes, et le 3^e CR - Elections des membres des 14 commissions permanentes consultatives communautaires.

Demandes de subvention non retenues : **Croix Rouge française** Unité de Rambouillet, dont la trésorerie a été affectée en raison du covid (distribution de denrées alimentaires et de produits d'hygiène sur 4 mois à plus de 180 familles), les **Sapeurs-Pompiers Humanitaires** : urgence au Liban à la suite de l'explosion à Beyrouth et **Relais du Collectif Santé en Danger**.

Rapports d'activité 2019 : ActivitY' (Agence d'Insertion des Yvelines au service de l'emploi socialement responsable), EPF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France) et VINCI Autoroutes. Ces rapports sont à la disposition des élus.

Journées du patrimoine sur le thème « Patrimoine et éducation, apprendre pour la vie ». M. Chanclud remercie les organisateurs et les collaborateurs de la préparation de ces journées, mais déplore le manque de participation des conseillers municipaux. Les 90 visiteurs ont exprimé de nombreux compliments. Un diaporama retraçait les grandes étapes de l'histoire de l'école, de multiples objets appartenant à la classe d'autrefois ont été prêtés (cartes de France géographiques, cahiers d'écoliers etc.). Les instituteurs regrettent de ne pas avoir été informés, car cela aurait été très intéressant pour les élèves.

Ecole maternelle de Longvilliers : deux personnes sont absentes pour maladie. Un vrai réel problème a été constaté quant au remplacement du personnel en urgence, mais également d'un manque de personnel.

Transport A la Demande (TAD) : Mme Carrico relaie la demande d'habitantes de Bouc Etourdi qui souhaitent bénéficier de ce service. M. le Maire précise qu'il a signalé l'oubli de ce hameau dans l'organisation du TAD. Rambouillet Territoires a pris note, mais il faut revoir toute l'organisation et cela risque de prendre du temps.

Le Tambour du Garde Campêtre : Mme Carrico informe les conseillers municipaux que la Commission communication a souhaité changer le nom du bulletin municipal. Le « Bulletin-vivre à Longvilliers » s'appellera désormais « Le Tambour du Garde Champêtre » et paraîtra deux fois par an. Des flashs info seront publiés si nécessaire.

La séance est levée à 23h53

